

Frise chronologique des inondations à Roquefort 47310

Document du 3 juillet 2023 actualisé le 3 octobre 2024

[Version pdf](#)

- 1977 :** **Inondations en juillet (1)**
- 1982 :** **Inondations**
- 1986 :** Création du club de foot de Roquefort
- 1990 :** Création du terrain de foot dans le lit majeur du Labourdasse.
- 1995 :** **Inondations**
- 1996 :** Création de merlons de terre protégeant le terrain de foot le long du Labourdasse et perpendiculairement à son lit majeur avec un fossé en amont collectant les eaux de ruissèlement et les inondations fréquentes de la rue de la palanque.

19 février **Courrier aux édiles locaux contestant les permis d'aménager et de construire** de la rue de la Palanque (lotissements Bel Air et Coulés) dans le lit majeur du LABOURDASSE.

Pages manuscrites : [1/3](#) – [2/3](#) – [3/3](#)

[Réponse du 1 avril 1996](#) d'Alain Veyret Conseiller Général en 1996

[Article de presse du 16 janvier 1996](#) de la SEPANSO (Agen)

Construction des maisons des 2 côtés de la rue de la Palanque rive gauche.

Le Labourdasse ayant été rectifié par suppression des méandres au lieu dit Vidounet a servi de prétexte au nouveau classement « non inondable » de ces parcelles pourtant en amont d'un barrage de protection contre les inondations du terrain de foot.

En réalité redresser le cours d'un ruisseau ne fait qu'augmenter les risques d'inondations en aval et surtout pas de les réduire. La rue de la Palanque est rehaussée de 50 cm à 1 m pour le passage souterrains des 2 réseaux eaux pluviales et des eaux usées.

Création de la station de relevage des eaux usées rive gauche en amont du pont. Suppression du lavoir municipal qui barrait le lit du ruisseau. Il fut réhabilité par l'abbé Menneghin qui fit un don à la commune des terrains le long de la rue de la Palanque.

En juin 2024 la maison rive droite du Labourdasse au-dessus de ce lavoir est mise à la vente. L'AGGLO doit préempter 10 à 20 m de terrain le long du LABOURDASSE pour restaurer ce lavoir en béton enseveli par des dizaines de m³ de gravats, dégageant ainsi le lit mineur du ruisseau en aval du pont, créant ainsi un effet venturi qui facilite le passage de l'eau sous ce pont.

1998 : Construction du lotissement Bel Air en amont du merlon transversal donc en zone inondable amplifiée par la présence de cette digue de plus d'un mètre de hauteur moyenne.

2008 : **11 juin INONDATIONS tri centenaire**

2009 septembre Etude hydraulique du bassin versant du Bruilhois pour le SIAH éponyme. Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique.

2015 : **Arasement de la digue/merlon de terre** au travers du lit majeur du Labourdasse et maintien du fossé le long de Bel Air.

[Voir la carte annotée](#) (digue=merlon ici)

2022 : DUP enquête publique close le 19 septembre. <https://www.lot-et-garonne.gouv.fr/enquete-dup-parcellaire-amenagement-zones-d-a7920.html>

Le site de la préfecture du 47 ayant migré en 2023, voici la nouvelle adresse :

<https://www.lot-et-garonne.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Avis-d-ouverture-d-enquete-publique/Enquete-DUP-parcellaire-amenagement-zones-d-expansion-de-crue.-Estillac.-Roquefort.-Moirax-et-Aubiac>

Avis et observations du public : à la page 20/36 figure la digue protégeant le terrain de foot des inondations présentent lors des inondations de 2008. Cet endiguement prouve que la zone était déclarée inondable avant 1996 puis non inondable après d'où l'urbanisation du lit majeur du Labourdasse.

https://www.lot-et-garonne.gouv.fr/contenu/telechargement/17136/130916/file/03_observations_du_public-3.pdf

Courriel d'alertes au préfet du 47 :

[Premier recours](#) posé le 17 novembre 2022 auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux. Analyse du TA Bx : Demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 9 novembre 2022 du préfet de Lot-et-Garonne portant déclaration d'utilité publique les terrains nécessaires au projet d'aménagement de trois zones d'expansion de crue sur le Labourdasse et le Ministre sur le territoire des communes d'Estillac, Roquefort, Moirax et Aubiac.

7 octobre Enquête publique, pour une **autorisation environnementale** du projet de création de 3 bassins sec écréteurs de crues, par voie électronique sans dossier papier, ni accueil du public par un Commissaire Enquêteur : début 7 octobre et fin 8 novembre : 33 jours.

<https://www.lot-et-garonne.gouv.fr/participation-electronique-amenagement-zones-a8007.html>

Le site de la préfecture du 47 ayant migré en 2023, voici la nouvelle adresse :

<https://www.lot-et-garonne.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Avis-d-ouverture-d-enquete-publique/Participation-electronique-amenagement-zones-expansion-de-crue.-Estillac.-Roquefort.-Moirax-et-Aubiac>

Avis et observations dont le plaidoyer pour une gestion éclairée des eaux Fondée sur la Nature.

https://www.lot-et-garonne.gouv.fr/contenu/telechargement/18112/135796/file/obs_public.pdf

Décision préfectorale sur les 2 enquêtes gigognes attendue courant décembre.

Si feu vert préfectoral : arrachage forêt de 4 ha de bois de chêne de plus de 30 ans et début des travaux de terrassement et de chaulage par temps sec. Si non : complément d'étude sollicité par [courriel à la préfecture du 47 le 5 octobre 2022](#) : pièce jointe [alertes sur 4 points](#).

Alternative « agricole » au projet des 3 digues sèches.

2023

2 mai Signature de l'AP d'autorisation environnementale des 3 bassins écreteurs de crues du Bruillois 47 commune d'Aubiac (SAMAZAN), Estillac (PITOT) et Roquefort (VIDOUNET).

21 juin Inondations : 2 millions de m³ en 20 minutes ; 60 mm de pluie
15 maisons inondées à Roquefort
Articles de presse accusant les « environnementalistes » pour le retard dans la protection des maisons par le projet de 3 bassins écreteurs de 219 600 m³.

10 juillet Mémoire en défense de la préfecture du Lot & Garonne
Analyse de ce mémoire et préparation de l'audience au TA de Bx
Version pdf
A quand l'audience au TA de Bx ?

2024

9 février <https://www.lot-et-garonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/EAU/Arretes-d-autorisation-et-recepisses-de-declaration-au-titre-de-la-loi-sur-l-eau/Recepisse-de-declaration-Rehabilitation-du-pont-de-Pesque-a-AUBIAC-par-l-Agglomeration-d-Agen>

15 avril Début des travaux à Aubiac :
Construction d'un nouveau pont temporaire sur le Pesqué :
destruction de haies et de la zone humide* à la confluence avec le Samazan.

19 avril Première réunion publique à Aubiac – [courriel au service GEMAPI de l'AGGLO d'AGEN](#)

2 mai Première parution de l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale suite à l'enquête publique par voie électronique du 25 avril 2023 dans le RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°47-2023-077 PUBLIÉ LE 2 MAI 2023

https://www.lot-et-garonne.gouv.fr/contenu/telechargement/18574/138106/file/1_recueil_des_actes_administratifs_special_no47-2023-077_du_02_05_2023.pdf

Pourquoi ce délais de parution (du 25 avril 2023 au 2 mai 2024 soit plus d'un an) d'un AP d'autorisation environnementale ?

17 juin Destruction d'une zone humide rive droite du Pesqué en amont du pont de pierre sur le Pesqué
Création d'un nouveau parking hors d'eau remplaçant le parking actuel de la salle des fêtes d'Aubiac

20 juin Mise à la vente de la maison sinistrée au droit du pont de la rue de la Palanque à Roquefort au-dessus du lavoir en béton partiellement comblé.
L'AGGLO doit préempter 10 à 20 m de terrain le long du LABOURDASE pour restaurer ce lavoir en béton enseveli par des dizaines de m³ de gravats, dégagant ainsi le lit mineur du ruisseau en aval du pont, créant ainsi un effet venturi qui facilite le passage de l'eau sous ce pont.

28 juin Destruction du vieux pont de pierre sur le Pesqué et construction d'un nouveau pont permettant le passage de centaines de camions nécessaires à la construction de la digue barrant le Samazan

30 juillet Seconde réunion à Aubiac organisée par le SMEAG.
Une étude complémentaire est proposée.

1 aout [Second recours](#) posé au **TA de Bx le 1 aout 2024**

Appel à contributions :

[Contribution n°1](#) déposée le 20 aout 2024 : l'affichage du chantier Vidounet a été posé.

Aucun affichage sur les autres chantiers.

Contribution n° 2 : [4 nouvelles du BRUILHOIS](#) adressée au Préfet du Lot & Garonne le 9 septembre 2024.

[Contribution n°3 de la SEPANLOG du 20 septembre 2024](#)

[Contributions des Démocrates 2.0](#) au conseil municipal Roquefort du 24 septembre 2024 dont la lettre aux sinistrés des inondations.

Contribution n°5 : [Lettre signée aux sinistrés des inondations](#) du BRUILHOIS 47310 envoyée le 1 octobre 2024

Contribution n°6 :

2 Aout Les 3 chantiers des 3 bassins ont débutés soit 4 mois après la parution de l'Ap d'autorisation environnementale dans le RAA du 2 mai 2024. Aucun de ces chantiers ne disposent d'affichage les décrivant et citant les autorisations. Ces chantiers ont débutés malgré les recours posés au TA de Bx.



Roquefort Vidounet RD656



Estillac Pitot rive gauche du Ministre



Aubiac - route de Samazan : disparition de la haie

4 chantiers ont débutés à Aubiac au droit de la salle des fêtes et de la salle de basquet :



1) Construction d'un pont éphémère et d'une dérivation de la route de Samazan



- 2) Destruction du vieux pont de pierre sur le Pesqué et construction d'un pont définitif permettant le passage de centaines de camions transportant les matériaux nécessaires au barrage sur le SAMAZAN.
- 3) Construction d'un nouveau parking hors d'eau remplaçant celui de la salle des fêtes.
- 4) Création d'une zone arborée englobant l'ensemble de ces aménagements.

20 aout [Contribution n°1](#) déposée le 20 aout 2024 : l'affichage du chantier Vidounet a été posé.

Aucun affichage sur les autres chantiers.

9 Septembre

[4 nouvelles du BRUILHOIS](#) adressée au Préfet du Lot & Garonne.

Alertes prémonitoires ?

La vulnérabilité du territoire est amplifiée par les travaux supprimant les solutions que la nature a mis en place pour écrêter les crues.

Le niveau des 25 lacs collinaires doit être baissé de 50 cm à 1 m pour réduire cette vulnérabilité durant 6 mois sans irrigation.

Le nouveau pont sur le Pesqué est ouvert à la circulation.

Le pont temporaire est en cours de démontage

Audience au TA de Bx – arrêt des travaux – nouvelle étude contradictoire.

Tractations avec l'AGGLO d'Agen et la DDT

Médiations du SMEAG pour une étude proposée lors de la rencontre à Aubiac le 30 juillet 2024.

18 septembre

<https://www.sudouest.fr/lot-et-garonne/roquefort/agenais-la-sepanlog-interpelle-le-prefet-sur-la-construction-des-bassins-ecreteurs-21430055.php>

Selon l'association environnementale, ses recours déposés devant le tribunal administratif n'ont pas été purgés avant les premiers coups de pelle à Roquefort, Estillac et Aubiac.

20 septembre

[Contributions des Démocrates 2.0](#) au conseil municipal Roquefort du 24 septembre 2024 : lettre aux sinistrés des inondations

[Contribution n°3 de la SEPANLOG du 20 septembre 2024](#)

1 octobre

[Lettre aux sinistrés des inondations](#) : 154 maisons – [version pdf](#)

Copie à l'association des sinistrés, aux 6 communes du bassin hydrologique, au conseil départemental, à l'Agglo d'Agen, aux sénateurs et députés, aux SMEAG – Agence de Bassin Adour Garonne, à l'ACMG, à la DDT (préfecture du 47), Aux assureurs

Contribution n°5 au recours n°2 : [Lettre signée aux sinistrés des inondations](#) du BRUILHOIS 47310 envoyée le 1 octobre 2024

3 octobre

4 nouvelles contributions versées au dossier du [second recours](#)

Notes :

<https://paroissesaintebernadetteenbruilhois47.over-blog.com/2013/05/les-instances-paroissiales.html>

Auditions de témoins visuels habitants rue de la Palanque et Allée Bel Air :
Michel - Pierre – Didier – Marie France -

Le site préfectoral publiant les enquêtes publiques a été modifié. Les anciennes enquêtes sont maintenant accessibles via :
<https://www.lot-et-garonne.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Avis-d-ouverture-d-enquete-publique>

Les liens directs vers l'enquête publique sur la création de 3 bassins écrêteurs de crues et la consultation électronique préalable à l'autorisation environnementale du projet sont :

<https://www.lot-et-garonne.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Avis-d-ouverture-d-enquete-publique/Enquete-DUP-parcellaire-amenagement-zones-d-expansion-de-crue.-Estillac.-Roquefort.-Moirax-et-Aubiac>

<https://www.lot-et-garonne.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Avis-d-ouverture-d-enquete-publique/Participation-electronique-amenagement-zones-expansion-de-crue.-Estillac.-Roquefort.-Moirax-et-Aubiac>

Le phénomène « **El niño 2023** » débute en juin et aura son maximum en décembre 2023 pour décliner jusqu'en juin 2024. Il est certain que ce phénomène impactera notre territoire par des inondations plus importantes donc les aménagements des 3 300 ha de ces 3 bassins versants doivent être engagés et ceux des 3 bassins excréteurs annulés et remplacés par une rehausse du chemin de Vidounet et de la route de Samazan. Plus le curage des 25 lacs collinaires voire leur rehausse plus plusieurs dizaines d'aménagements indépendants mais concourant tous à l'expansion des eaux de pluie, à la réduction des ruissèlements et ravinements, à la création de réserves souterraines d'eau de pluie notamment pour le SDISS et dans chaque maisons (plusieurs centaines sont programmées sur les 6 communes des BV).

L'ilotage des maisons les plus impactés ne peut pas se faire sans coordination collective : qu'attendons-nous pour cela ?

Urbanisation

Document du 3 juillet 2023 actualisé le 3 octobre 2024